

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2014

Løan deux mille quatorze, le mercredi 30 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 23 avril 2014, sous la Présidence de Monsieur André Béjuit, Maire.

Etaient présents : Mme Legrand, M. Ferrand, Mme Hartmann, M. Rault (Adjoints)
Mmes Pleau-Rojon, Villerez, M. Lacroix, Mme Ciocci, MM. Maier, Fernandez, Mmes Patet, Girerd, MM. Aberlin, Moulin, Guillaud, Mmes Clerc, Calabrese.

Excusés : M. Frémy (Adjoint), M. Grignon, Mme Herphelin, M. Soldini, Mme Velard

M. Frémy a donné pouvoir à M. Béjuit, Mme Herphelin à M. Rault, M. Soldini à M. Ferrand.

Mme Patet a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité, (abstention de MM. Moulin, Guillaud, Mmes Clerc, Calabrese) le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2014

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DONNEES

Le Maire rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs « DOLOMINOTS » : le minimum d'inscription, pour les grandes vacances (été) est jusqu'à présent de 4 jours par semaine. Plusieurs familles trouvent cette obligation d'inscription de 4 jours par semaine trop importante, surtout pour les petits de 3 à 4 ans.

Il a alors été décidé de rajouter au règlement, outre l'inscription de 4 jours par semaine, la possibilité d'inscrire les enfants **3 jours consécutifs par semaine**.

L'article 3 du règlement est ainsi libellé :

« - pour les petites et grandes vacances : inscription ou annulation 1 semaine avant le début du séjour avec

- pour les petites vacances (tousaint, Noël, hiver, Pâques) un minimum d'inscription de 2 jours par semaine.

- pour les grandes vacances (été) un minimum d'inscription, par semaine, soit de 3 jours consécutifs, soit de 4 jours.»

N° 2014-04-30-01

TAUX D'IMPOSITION 2014 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES

M. Rault, adjoint en charge des finances, propose au Conseil municipal, pour cette année 2014, de maintenir, compte-tenu de la revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs (article 86 de la loi de finances pour 2014), sans augmentation, les taux d'imposition de 2013, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 6,33 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,94 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,47 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 4 abstentions (MM. Moulin, Guillaud, Mmes Clerc, Calabrese) donne son accord à la proposition ci-dessus faite.

N° 2014-04-30-02

BUDGET PRIMITIF 2014

M. Rault présente au Conseil municipal le projet de budget qui reprend, dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement) les résultats du compte administratif 2013 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement 2013.

Ce projet s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement, sans augmentation des taux d'imposition, à la somme de **1 775 035 €** avec un transfert prévu à hauteur de 210 000 € pour financer les investissements
- pour la section d'investissement, avec le transfert ci-dessus indiqué, à la somme de **514 209 €** sans recours à l'emprunt.

Après un large échange de vues et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 4 voix contre (MM. Moulin, Guillaud, Mmes Clerc, Calabrese) vote le budget 2014 tel que ci-dessus proposé.

N° 2014-04-30-03

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe que la Commission communale des impôts directs est composée de lui-même (ou de l'Adjoint délégué) qui en assure la présidence et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants.

Ces 8 commissaires titulaires ainsi que les huit suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux, pour la durée du mandat, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après avoir recueilli les candidatures déposées au Conseil municipal et entendu les autres propositions faites sont présentés :

<u>Comme commissaires titulaires :</u>	<u>Comme commissaires suppléants :</u>
M. ROUX Michel domicilié à VEYRINS-THUELIN	M. PACCALIN Georges domicilié à CORBELIN
Mme ROJON Claudie	Mme ALLAGNAT Marie Thérèse
M. POLETTE Bernard	M. GUTTIN Raymond
Mme MAS Nicole	Mme MONDAINE Sylvie
M. FERRAND André	M. RIVIER Robert
Mme COTTAZ Suzanne	Mme PICCOLO Nadia
M. VALLET Gilbert	M. ARGOUD Michel
Mme SIBILLIN Annie	M. ABERLIN André
M. COTTE Robert	Mme GRABIT Marie-Claude
M. BRON Jean	M. GRIGNON Daniel
M. BOULARD Jacky	M. LIDO Bernard
Mme DUMAS Catherine	M. COTTAZ Joseph
M. ROJON Emile	M. VOLMAT René
M. LANFREY Jacky	M. BURFIN Marcel
M. GAILLARDON René	M. GUILLAUD Albert

Propriétaire de bois ou de forêts	Propriétaire de bois ou de forêts
M. PERRIN Robert	M. HUGUET René

N° 2014-04-30-04
JURY D'ASSISES

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de 6 personnes qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel, établie au titre de l'année 2015, pour le ressort de la Cour d'Assises de l'Isère.

Sont ainsi désignés :

- M. LACROIX Thierry, 96 rue de l'Octroi
- M. PERRIER Christian, 7 chemin des Violettes
- M. MAYNARD Guy, 116 route de Bordenoud
- Mme GRABIT Annie, 134 chemin de la Petite Frette
- Mme NEEL Céline, 371 chemin de la Rufière
- M. ALLAGNAT Jean-Claude, 363 chemin des Violettes

La séance est levée à 21 h 35.